Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_10-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du mardi **12 mars 2026**

Convoquée le 7 mars 2026

Délibération n°2026 – 10
Finances publiques : Affectation du résultat 2025 sur le budget principal 2026 de la Commune

Le 12 Mars 2026, à 14h30 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Mariannick MOUTON, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY, Vincent CARRÉ*

Absents représentés :

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COCO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 642 142, 53 €.
Cette somme s'additionne avec le résultat de l'exercice 2024, soit un résultat de clôture à la section de fonctionnement d'un total de 1 614 004,69 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 489 127,47 €.
Cette somme se soustrait avec le résultat de l'exercice 2024, soit un résultat de clôture à la section d'investissement d'un total de -273 457,83 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 174 184,22 €

Le besoin net de financement de la section d'investissement peut donc être estimé à 447 642,05 €.

Monsieur le Maire propose :

pour le budget principal d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :
affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 166 362,64 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.
affectation de l'excédent de fonctionnement de 447 642,05 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les propositions d'affectations du résultat 2025 sur le budget principal de la Commune 2026.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITÉ
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 12 mars 2026

Jean-Luc PITHOIS
Maire

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre COCO